

les Habitants de l'Aumère et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

Du 28 novembre 1794

Chauchet, V^{ve} Arnaud Etienne. —124

La nommée Chauchet, V^{ve} Arnaud Etienne demeurant à l'Aumère de cette paroisse a déclaré avoir fourni pour la troupe de M. Joly suivant la reconnaissance qu'elle a représentée au conseil en date du 12 juin 1793 signée Arnaud

- dix boisseaux et demi de froment à 6^l le boisseau,

montant déduit les mesures soixante de laquelle somme on a délivré un bon² :

ci60^l

Du 1^{er} février 1795

André Marseteau. —197

André Marseteau de l'Aumère en cette paroisse, a fourni à l'armée catholique suivant reconnaissance du 22 décembre dernier signée Favreau et en forme

- un mouton estimé 6l,

et dont moitié est à l'administration et l'autre moitié lui appartenant dont nous lui avons ce jourd'hui un bon

ci3^l

Du 23 décembre 1794

François Martineau. —203

François Martineau de l'Aumère en cette paroisse, a fourni à l'armée catholique suivant reconnaissance et certificat des 6 septembre 1793 et 28 janvier dernier signé Favrou et en forme

- un bœuf estimé soixante livres,

et dont moitié est à l'administration, l'autre moitié appartient au dit Martineau dont nous lui avons ce jourd'hui un bon

ci30^l

Du 4 mars 1795

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans les rapports du notaire André-Philippe Daniau, qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place une demande avec justificatifs pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruinée par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.

Jean Robreteau. —214

Jean Robreteau de l'Aumère en cette paroisse, a fourni

- trois boisseaux de froment estimés 6^l le boisseau,

ce qui fait déduction faite des mesures 17^l 2^s suivant quittances du mois de novembre dernier, à l'armée catholique de laquelle somme il lui a été ce jourd'hui délivré un bon

ci17^l 2^s

E. M. : Retiré le présent bon ce jour 6 avril 1795 : Jean Robreteau

Du 13 mars 1795

Jean Salmon. —274

Jean Salmon demeurant à l'Aumère en cette paroisse a fourni à l'armée catholique suivant reconnaissances des 10 mai 1794 et 24 février dernier signées Favreau et Gilardeau

- une génisse estimée contradictoirement 30^l,

- et un veau estimé 10^l,

le tout la somme de quarante livres dont il lui a été ce jourdhuy délivré un bon

ci40^l

Du 20 mai 1795

André Arnaud. —331

André Arnaud maréchal demeurant à l'Aumère en cette paroisse a fourni à l'armée catholique suivant reconnaissance et certificat des vingt-six mars dernier et sept du présent mois signées Caillaud et Mercier

- soixante-dix-neuf boisseaux de seigle estimé 4^l le boisseau.

et qui valent déduction faite des mesures 300^l 4^s dont il lui a été ce jourdhuy délivré un bon

ci300^l 4^s